

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 MARS 2021 A 19 H 00 SALLE ALTI BIHN**

L'an **deux mil vingt et un le seize mars à dix-neuf heures**, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle Alti-Bihn suite à la convocation du **5 mars 2021**.

### **Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Jean-Paul HILPERT, François SALING, Eliane FISCHER, Sandrine BOESZE, Tulio PALA, Frédéric BAUMANN, Dominique LEBLANC, Lionel ULLMANN, Marie-Louise ARNOLD, Souhaila BOUKROUNA, Jonathan GIGLIA, Francesca DI PIETRO, MARGANI Philomène, Nadine FORTE, Pascale BOTZUNG

### **Absents excusés et procurations :**

#### **Procurations**

PROFIT Jean donne procuration à M. LEBLANC Dominique  
GATTERA Walter donne procuration à M. PALA Tulio  
BECKER Dany donne procuration à ULLMANN Lionel  
Jonathan SNIATECKI donne procuration à HILPERT Jean Paul  
NAPOLI Françoise donne procuration à Francesca DI PIETRO  
Stéphanie COLLE donne procuration à Pascale BOTZUNG

### **Absents excusés :**

**Absents** : Serdal KOC. Sandrine TOURDOT

### **Approbation des comptes rendus des 19 et 23 janvier 2021**

Le conseil municipal décide d'adopter à **l'unanimité** le compte rendu de la réunion du 15 février 2021.

Il est bien noté que lors de la dernière réunion du conseil municipal, M. Walter GATTERA a voté contre le projet de maraichage.

### **Désignation du secrétaire de séance**

En vertu de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide de désigner M. Jonathan GIGLIA en qualité de secrétaire de séance.

## **I AFFAIRES SCOLAIRES**

### **I.A. Organisation de la semaine scolaire**

#### **Reconduction de la semaine des 4 jours (avis du conseil d'école)**

Sur le fondement du décret n°237-1108 du 27 juin 2017, la commune de Théding a bénéficié d'une dérogation de l'organisation de la semaine scolaire, qui a été prolongée pour une durée d'un an par le décret n° 2020-632 du 25 mai 2020.

Cette prolongation arrive à échéance à l'issue de l'année scolaire 2020-2021 et il a lieu de formuler une nouvelle demande pour une durée de 3 ans.

Le choix opéré par la municipalité actuelle avait été de répartir l'organisation des enseignements sur 4 jours hebdomadaires.

Le conseil d'école qui s'est réuni le 16 février 2021 a statué favorablement sur le maintien de la semaine de quatre jours.

Le conseil municipal après délibéré décide à l'**unanimité** :

- **de maintenir** la semaine de 4 jours soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 pour les 3 prochaines années.

### **I.B. Délibération portant adhésion au groupement de commandes FUS@É en tant que membre**

**Objet** : Adhésion à un groupement de commandes relatif au programme FUS@É

Le Maire de la commune de THEDING expose au conseil municipal le point ci-après portant sur le programme intitulé Fus@é initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

En effet, fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école / famille, via l'apport du numérique.

Le programme issu de cette réflexion s'intitule Fus@é comme « Faciliter les Usages @-éducatifs ».

Il fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée scolaire 2019/2020 au collège de Puttelange-Aux-Lacs et dans les écoles des communes de rattachement de ce collège.

Les trois pans de ce programme ont pour finalité d'apporter :

- Une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Education Nationale et pour veiller à une continuité entre le CM1/CM2 et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1<sup>er</sup> degré (ENT 1D) intitulé ARI@NE.57 a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du 1<sup>er</sup> degré a été mis à disposition durant la période de confinement de toutes les écoles élémentaires de Moselle. Il est présenté via le lien suivant : <https://www.moselle-education.fr/ENT>
- Une réponse à la difficulté rencontrée par les communes concernant le numérique pour équiper les écoles (Incertitudes dans les choix de matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et fonctionnement dédiés...). Le Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du département et labellisées par les Autorités Académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commandes de plusieurs lots à disposition pour adhésion des communes/SIVOS et EPCI. Cette adhésion leur permet de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestations idoines.

- Une réponse en soutenant les investissements faits dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Aussi, afin de permettre à nos écoles de bénéficier de ce programme, il est proposé à notre commune d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs qu'il comprend et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente.

Le projet de convention, annexé ci-après, a pour objet de permettre à la commune de commander les matériels et équipements ad hoc (solutions interactives, classes mobiles, bureautique...), dans le cadre des marchés lancés par le Département de la Moselle, ces commandes, pouvant donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Ceci étant exposé, le Maire propose au conseil municipal :

- d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique,
- et de l'autoriser à signer la convention au nom de la commune.

Le conseil municipal, après exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter** ce point,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention y relative,
- **de candidater** au plan de relance « Socle Numérique pour les Ecoles Élémentaires » déployé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

## **II FINANCES**

### **II.A. Caserne des Pompiers de Théding** **Vente à M. MENIAIA Hakim ou à M. Pascal LE VAN CAU**

Le conseil municipal décide de considérer comme intéressantes les deux offres d'achat de la caserne des pompiers à savoir :

1. M. MENIAIA Hakim domicilié à Farébersviller, 10 B Grand'Rue d'une part,
2. M. LE VAN CAU Pascal domicilié à Farébersviller, 36 avenue Saint-Jean d'autre part.

Aussi afin de départager les deux candidats, le conseil met cette vente aux enchères sous plis cachetés avec une mise à prix de 70.000 €.

Les offres seront à déposer auprès de Me SCHAUB à Forbach.

### **III TRAVAUX**

#### **III.A. Démolition des classes mobiles et Algeco**

M. LEBLANC présente les premiers résultats de l'appel d'offres relatif à la démolition des classes mobiles et Algeco.

16 entreprises ont déposé leur offre. Celles-ci feront l'objet d'un rapport de présentation qui sera présenté à la réunion de la commission des travaux du 31 mars prochain.

Ce projet de marché a été divisé en deux lots distincts « démolition » d'une part et « désamiantage » d'autre part. Certaines entreprises ont présenté leur offre sur l'un des deux lots et six d'entre elles sur les deux.

### **IV DIVERS**

Le Maire décide de proposer des dates de réunions des différentes commissions en vue de la préparation du budget primitif 2021 et de la commission des travaux d'une part et de la réunion de la commission d'urbanisme et du cadre de vie d'autre part.

En raison du confinement imposé au niveau national et pour permettre au public d'assister aux réunions du conseil municipal celles-ci auront lieu le samedi matin. A l'issue de la levée du couvre-feu, ces réunions auront lieu, comme à l'accoutumé, les mardis soir.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30**